

Mairie d'Aureville

4 place du Village

31 320 AUREVILLE

Téléphone : 05 61 76 30 29

Fax : 05 61 76 41 36

Email : mairie.aureville@wanadoo.fr

Compte Rendu de la réunion

Du conseil municipal d'AUREVILLE



Aureville



Mairie

Mardi 30 juin 2015

TABLE DES MATIERES

SOMMAIRE

Sujets avec débat	4
Révision simplifiée du PLU	4
Point lotissement et hangar	8
SIVURS.....	8
Sujets sans débat.....	9
Vie communale	9
Commission Urbanisation/Voiries/Travaux.....	9
Commission Ecole/Sport/Associations	10
CCAS.....	11
Communication	11
Vie intercommunale.....	11
SICOVAL	11
SIVURS	Erreur ! Signet non défini.
SSTOM.....	11
SDEHG	12
QUESTIONS DIVERSES.....	12
Divers	12

CM 2015-07

Ouverture de séance : 20 heures 30.

Présents :

PAGANI-CABANNE Florence
CASSAN Christine
PIQUET Marcelle
BUFF Florence

BACCHIN Patrice
CAMUS Gabriel
ESPIC Xavier
GILLES André
LANDREA Benoît
MOUMIN Jean-Marc
RIOCROS Jean-Pierre
TARROUX Francis

Absents excusés :

MANENT Corinne
SALEIL Georges
SOLEIL Philippe

Ordre du jour :

- **Approbation du compte rendu du 26 mai 2015**
 - **Sujets avec débats**

Révision simplifiée du PLU

Augmentation du prix du repas du SIVURS

Point sur le hangar et le lotissement

- **Vie Communale**
 - **Compte rendu des activités communales**
- **Vie Intercommunale.**
 - **Compte rendu des activités intercommunales**
- **Questions diverses**

Monsieur le Maire ouvre la séance du Conseil Municipal du 30 juin 2015 à 20h30.

Membres en exercice : 15 / Présents : 12 / Pouvoir : 0 / Votants : 12

Le compte rendu de la réunion du 26 mai 2015 est approuvé à l'unanimité.

Monsieur André GILLES a été désigné secrétaire de séance.

SUJETS AVEC DEBAT

REVISION SIMPLIFIEE DU PLU.

La révision simplifiée du PLU vise un seul et unique projet, mettre en urbanisation une partie de la parcelle B 594 appartenant à la commune d'Aureville, pour une superficie de 33000 m². Cette parcelle, située au droit du rond point d'intersection des RD 34, 35 et 35c au lieu dit Sabatéry est actuellement classée en zone agricole. Elle devrait, lors de cette procédure être transformée en zone constructible AUs avec 25% de lot en accession à la propriété à prix abordable.

La première étape sera de présenter le dossier à la commission de la CDCEA (Chambre départementale de l'environnement et de l'agriculture) le 30 juillet 2015.

Monsieur Xavier ESPIC propose au vote du conseil une délibération motivée, justifiant l'ouverture à l'urbanisation de la zone agricole de Sabatéry pour de l'habitat.

Les arguments sont les suivants :

- Rétention foncière
- Apport de population
- Intérêt général pour la commune (création d'un équipement public et sauvegarde d'un patrimoine agricole communal)

Le dossier du PLU révisé est consultable en Mairie. S'agissant d'une révision simplifiée, les observations ne peuvent-être émises que sur les parties modifiées du PLU par rapport à la dernière version validée

Une autre réunion avec des personnes publiques associées doit être organisée d'ici la fin du mois de septembre.

Il convient de faire la publicité auprès de 2 journaux fin octobre pour l'enquête publique

Le rapport de l'enquêteur devrait intervenir fin décembre. La validation de la révision est prévue dans le courant du premier trimestre 2016.

Révision simplifiée n°2 du PLU d'AUREVILLE
Délibération motivée justifiant l'ouverture à
l'urbanisation de la zone agricole de Sabatery
pour de l'habitat
CM 2015-07-20/01.

<i>Nombre de suffrages exprimés</i>	12
<i>Pour</i>	12
<i>Contre</i>	0
<i>Abstention</i>	0

Monsieur le Maire fait part aux membres du Conseil Municipal que désormais, aux termes de l'article L123-13-1 du code de l'urbanisme modifié par la loi dite « ALUR », lorsque le projet de modification porte sur l'ouverture à l'urbanisation d'une zone, une délibération motivée doit être prise pour justifier l'utilité de cette ouverture au regard des capacités d'urbanisation encore inexploitées dans les zones déjà urbanisées et de la faisabilité opérationnelle d'un projet dans ces zones.

Monsieur le Maire rappelle que le PLU est en vigueur depuis le 8 mars 2007, qu'il a fait l'objet d'une révision simplifiée et de deux modifications.

Lors des réflexions préalables à l'élaboration de ce PLU, le secteur de Sabatery a été identifié pour permettre un développement urbain. Bien que maintenu en zone agricole dans le PLU, il avait fait l'objet d'une Zone d'Aménagement Différée (ZAD), dans le but de permettre à la commune de maîtriser son acquisition et d'éviter toute éventuelle spéculation foncière. La mutation à moyen ou long terme de ce secteur a donc été anticipée et inscrite dans son Projet d'Aménagement et de Développement Durable (PADD).

Aujourd'hui, la commune est propriétaire de cet ensemble foncier.

En outre, Monsieur le Maire présente l'analyse des capacités d'urbanisation sur la commune qui reste conséquente, mais révèle une forte rétention de la part des propriétaires, ce

qui rétrécit le marché, compromet la poursuite de la croissance communale et l'accueil régulier de nouveaux habitants nécessaires pour la pérennisation des équipements publics et notamment de son école.

En effet, il est recensé un potentiel de :

- 3 ha sur le secteur de Poumarol
- 3,5 ha sur le village centre
- 3,7 ha sur le secteur de Sabatery

En 2015, sur les 10,2 ha de potentialités, seulement 5,4 hectares ont été consommés depuis 2007. Rien n'a été consommé sur le village centre.



Considérant, cette rétention foncière dans l'enveloppe urbaine, l'ouverture à l'urbanisation du secteur de Sabatery devient l'enjeu principal pour permettre le développement de la commune d'Aureville.

Par ailleurs, ce projet est vital et devient d'intérêt général pour la commune, pour deux raisons principales :

- La première est que grâce à l'aménagement et la commercialisation du foncier, il va lui permettre de disposer du budget nécessaire pour aménager et construire un équipement public à destination de ses habitants. Cet équipement devient aujourd'hui prioritaire car la commune en est dépourvue. En effet, Aureville ne dispose à ce jour, que d'une petite salle des fêtes. Il s'agit d'un bâtiment ancien qui n'est plus adapté à toutes les manifestations qui se déroulent dans la commune, et celle-ci n'arrive plus à satisfaire les besoins de toutes les associations, même lorsqu'elle met sa mairie, bureaux et salle du conseil à disposition.
- La deuxième est la sauvegarde d'un patrimoine architectural communal qui actuellement se dégrade très rapidement car dépourvu de toiture (effondrée). Ce hangar de type 'Lauragais' qui faisait partie de l'exploitation agricole du château, est une trace de l'origine du développement urbain de notre village. Il est un élément référencié du patrimoine, le bourg s'étant développé autour du château et de ses dépendances. De plus son intérêt architectural et sa situation contribue à l'attrait du village.

La construction d'un nouvel équipement public devient désormais d'intérêt général.

Face à ces constats, il est proposé d'engager une procédure de révision du PLU pour ouvrir à l'urbanisation 3,3 hectares sur le secteur de Sabatery, pour accueillir une opération à vocation principale d'habitat.

L'urbanisation de ce secteur va dans le sens du PADD et répond à la volonté communale de recentrer le développement urbain de la commune sur le village originel, parce qu'elle permet d'assurer un lien entre le hameau de Sabatery qui s'est développé en marge du village et le centre du village.

Rappelons, qu'il y a une trentaine d'année, l'urbanisation d'Aureville s'était développée au gré des opportunités foncières générant sur le territoire de nombreuses poches d'urbanisation éparses sans lien les unes avec les autres.

L'urbanisation de cette extension urbaine va ainsi, au regard des capacités d'urbanisation non exploitées dans les zones U et AU, permettre la mise en œuvre du projet communal et répondre immédiatement à des demandes qui ne peuvent être satisfaites aujourd'hui du fait des rétentions foncières.

Elle va d'autre part, s'inscrire dans les objectifs fixés par le PLH intercommunal, en raison de la mise en place d'une servitude de mixité sociale pour garantir la construction de 25% de logements en accession sociale.

Enfin, au regard du SCOT, qui a attribué à Aureville un potentiel de 3 pixels, soit 27 hectares et du potentiel de consommation affiché dans le PLU en vigueur, la commune d'Aureville peut encore ouvrir 3,3 hectares.

Sur les 27 hectares, Aureville ne peut ouvrir que 50% de son potentiel de pixel, d'ici 2020, soit 13,5 hectares, parce qu'Aureville est situé en territoire de développement mesuré au sens du SCOT GAT. Dans le PLU en vigueur, la commune a déjà identifié 10,2 hectares de terrains potentiellement constructibles ; elle ne peut donc encore ouvrir que 3,3 hectares.

En ouvrant 3,3 hectares supplémentaire de terrain sur Sabatery, le PLU reste compatible avec le SCOT GAT.

Il faut toutefois noter que la commune ne pourra plus ouvrir à l'urbanisation de nouvelles zones avant 2020.

Ainsi fait et délibéré les, jour, mois et an que dessus

POINT LOTISSEMENT ET HANGAR.

LOTISSEMENT

Le prochain comité de pilotage est prévu le 8 juillet à 18h30. A ce jour, nous collectons toutes les données qui nous permettront d'arrêter notre choix soit pour un lotissement communal, soit pour une vente du terrain à un promoteur.

NoUs avons déjà reçu :

Une estimation d'aménagement à 1,4M€

Un promoteur propose soit un achat total 50€/m² (1,65 M€), soit 650 000€ et 15 lots à vendre dont les terrains à prix abordables.

Propositions de trois agences immobilières pour la commercialisation des lots.

HANGAR

Visite de la salle de Corronsac

Le cout de cet aménagement s'est élevé à 750 k€ pour 430 m² dont 280 m² de salle des fêtes et des salles de réunions, buvette, salle de danse. Le chauffage est électrique et piloté à distance par la Mairie.

Il faudrait aller voir la salle de la Durante à Auzeville et une autre salle à Fourquevaux et reprendre contact avec Mme Moulinou (CAUE) qui nous demande de choisir un des scénarii qu'elle a proposé.

Toiture de la partie à arcades : l'appel d'offre pourrait être lancé fin juillet pour une charpente traditionnelle. Le drainage et les chaînages hauts seront faits par une entreprise et la toiture par une autre. Mr Toulemonde, Architecte, travaille sur le projet.

Le moyen de sécuriser le pignon de la grange à l'entrée du site sera étudié dans le cadre des travaux.

SIVURS

Augmentation du prix du repas du SIVURS.

CM 2015/07 – 21/02.

Monsieur le Maire rappelle à son Conseil Municipal que la fourniture des repas est assurée par le Syndicat Intercommunal à Vocation Unique de la Restauration Scolaire (SIVURS).

Vu l'augmentation du tarif des repas du SIVURS décidée par le Comité Syndical du SIVURS, Monsieur le Maire propose d'appliquer à partir du 1^{er} septembre 2015 les nouveaux tarifs de 3.49 € pour le repas des primaires et 3.39 € pour le repas en maternelle et de maintenir à 0.20 € le coût du transport, soit une hausse de 3 % du prix du repas, identique à celle appliquée par le Syndicat.

Monsieur le Maire propose de continuer à prendre en charge le prix du transport, soit 0.20 € par repas.

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal accepte ces propositions.

Nouveau prix du repas

3.29 (repas primaires) + 0,20 (transport) = 3,49 €.

3.19 (repas maternelle) + 0,20 (transport) = 3,39 €.

5.07€ repas adultes

Approuvé à l'unanimité.

Ainsi fait et délibéré les, jour, mois et an que dessus.

<i>Nombre de suffrages exprimés</i>	<i>12</i>
<i>Pour</i>	<i>12</i>
<i>Contre</i>	<i>0</i>
<i>Abstention</i>	<i>0</i>

VIE COMMUNALE

COMMISSION URBANISATION/VOIRIES/TRAVAUX

Accessibilité

Monsieur André GILLES présente l'ensemble des travaux qu'il y a lieu de réaliser pour être conforme aux normes d'accessibilité.

Le bâtiment de la Mairie est classé en catégorie 4 et cela permettrait d'échelonner notre Adap sur deux périodes de trois ans. La proposition consiste donc à repousser à la dernière année (2021) la mise en accessibilité des espaces intérieurs associatifs (salle des fêtes, bibliothèque et salles de musique) car ceux-ci seront très probablement réaffectés à la suite de la mise en service des nouveaux locaux associatifs du hangar Lauragais.

Pour les autres locaux les travaux seront échelonnés :

- éclairages des entrées de la Mairie et de l'Église et du poste d'accueil de la Mairie : devis obtenu (740 €)
 - escalier Mairie : signalisation podotactile : estimation 1200 €
 - mains courantes de l'escalier de la Mairie et dans la cour de l'école : devis en cours
 - pose des lave-mains dans les WC PMR de la Mairie et de l'Ecole ; devis obtenu (2239 €)
 - pose de poignées horizontales des portes des sanitaires PMR,
 - rampe d'accès aux différents ERP :
 - Église et cantine scolaire : choix d'une rampe amovible PLATO. Devis obtenu (600 €) ;
 - Rampe maçonnée d'accès à la Mairie : devis obtenu (environ 10000 €) et subvention en attente.
 - Rampe de communication entre les deux parties du cimetière : faire une rampe maçonnée.
 - Rampe maçonnée d'accès au préau de la garderie : devis à demander,
 - Places de stationnement PMR
 - Places de stationnement PMR devis obtenu 1832 €
 - Ecole
 - Une place près du portail du haut et une place près de l'arrêt de bus sur le parking niveau garderie
 - Cimetière
 - La place PMR sera positionnée sur le sol gravillonné du parking à proximité du portail. Ultérieurement il conviendra de tracer les allées du nouveau cimetière et les faire bétonner ainsi que l'espace de la place de stationnement PMR. Étude et devis à faire.
 - Église
 - Une place PMR dont l'emplacement reste à déterminer. AG propose de la mettre après la piste de danse, lieu le plus horizontal. Une autre possibilité est de la mettre le long du mur du parc du château ou juste avant le portail d'accès au château. Mais cela peut gêner la circulation et de plus la pente est supérieure à 3 % qui est le maximum autorisé.
 - A étudier également l'emplacement le long du mur de l'église entre les deux portes d'entrée.
- Messieurs Georges SALEIL et Gabriel CAMUS se chargent de déterminer le meilleur emplacement (3,3 m x 5 m, pente inférieure à 3 % et cheminement le plus court et le plus aisé vers l'entrée de l'église)
- Mairie
 - Trois emplacements sont envisagés : l'esplanade de la mairie, l'entrée du passage d'accès à la cuisine de la salle des fêtes et le trottoir en face de la mairie. C'est ce dernier emplacement qui est retenu à la majorité du CM car il nécessite peu de travaux et permet de tracer un cheminement réglementaire jusqu'à l'entrée principale. Le garage à vélos devra être déplacé.

Plan Communal de Sauvegarde

Une réunion est à organiser pour répondre aux remarques de la préfecture. Personnes concernées : Patrice, Xavier et Philippe). Il est rappelé que l'entretien des voiries inclut la signalisation à l'intérieur de l'agglomération.

COMMISSION ECOLE/SPORT/ASSOCIATIONS

Ecole RPI

78 enfants sur le RPI : l'effectif est juste suffisant pour que les 4 classes soient maintenues. Poste d'agent territorial à temps partiel (27h/sem) à pourvoir : 15 candidatures ont été reçues en mairie. 5 candidates ont été conviées à un entretien avec Monsieur le Maire et des élus.

Madame Isabelle Kréri a été recrutée avec un CDD d'un an, et remplacera Madame MAUZE Nathalie.

Ecole SIEMCA

Réunion le 15 juin avec les employés.

Les tout petits (2,5 à 3 ans) seront admis (6 enfants). Des modifications d'horaires des personnels seront effectuées pour augmenter l'aide à l'instituteur des « tout petits ».

BASC

Rando montagne 56 inscrits + 4 en liste supplémentaire. Il y a 50 places au refuge.

Animation BASC réussie le samedi 13 juin.

Associations

Foyer Rural

Le Mardi 23 juin 2015, s'est déroulé la traditionnelle audition des ateliers musicaux du foyer rural.

Le Conseil d'Administration envisage l'organisation d'une fête musicale et d'un spectacle d'anglais dans le cadre du foyer rural

Comité des Fêtes

La fête locale a été un succès par rapport à d'autres années entaché par la dégradation de l'abribus.

Participation exceptionnelle à la fête locale du mois de juin 2015.

CM 2015/07-22/03.

Monsieur le Maire rappelle à son Conseil Municipal que lors de la fête locale 2015, il a été procédé à l'inauguration du nouvel atelier municipal de la commune.

L'Association « le Comité des Fêtes d'Aureville » a assuré l'organisation de cette manifestation dans le cadre des ses festivités.

Monsieur le Maire propose de participer au frais de cette organisation pour un montant de 475 €.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal accepte cette proposition et autorise Monsieur le Maire à verser une participation exceptionnelle de 475€ à l'association le « Comité des Fêtes d'Aureville »

Ainsi fait et délibéré les, jour, mois et an que dessus.

Nombre de suffrages exprimés	12
Pour	12
Contre	0
Abstention	0

Campestral

Une réunion a eu lieu le 24 juin 2015. La subvention de Conseil Régional de 4000 Euros est attendue.

CCAS

Une aide exceptionnelle de **250 €** a été consentie à une personne actuellement en difficulté.

Le Bail du presbytère a été renouvelé et le montant du loyer a été revalorisé à 500€/mois à partir du 1^{er} septembre 2015.

COMMUNICATION

Une Brèves est à distribuer.

VIE INTERCOMMUNALE

SICOVAL

Suite à la démission de Monsieur Claude DUCERT, un nouveau Président a été élu : Jacques OBERTI, maire d'Ayguevives.

Lundi 6 juillet 2015, élection des vice- Présidents

Le 8 juillet 2015 vote du compte administratif et de la redevance incitative.

Commissions du Sicoval

PLH

La réunion du PLH des coteaux Sud 2 s'est tenue à Aureville le 16 juin 2015.

COMMUNICATION

La prochaine réunion de la commission « communication » se déroulera à Aureville en septembre.

PETITE ENFANCE - CENTRE DE LOISIRS

L'école de Lacroix Falgarde sera utilisée pendant les petites vacances scolaires puis différentes communes accueilleront le Centre pendant les vacances d'été. La commune de Péchabou s'est portée candidate mais les habitants des villages les plus éloignés n'utilisent pas le service.

Les écoles de Pechbusque, Lacroix, Goyrans, Vieille Toulouse et Vigoulet ont des structures qui permettent d'assurer également le service.

URBANISATION

Mise en du Révision du SCOT

Concernant le Règlement National des Publicités, des enseignes et des pré-enseignes (RNP) (<http://circulaire.legifrance.gouv.fr/pdf/2014/03-cir38105.pdf>). Le Sicoval propose d'étudier sa transcription sous la forme d'un règlement local (RLP)

SSTOM

Benoit LANDREA rend compte des techniques à mettre en œuvre pour traiter les lixiviats de décharge de la station de Drémyle Lafage ; une autre solution est envisagée en partenariat avec Toulouse Métropole qui installerait une nouvelle STEP sur le site de l'ancienne station. Georges SALEIL pose la question de la durée de notre contribution...

Jean-Pierre RIOCROS rend compte de la réunion organisée par SOLEVAL du 16 juin 2015, à l'Astel. Cette 3^{ème} réunion concernait comme les précédentes, les conséquences de l'extinction, une partie de la nuit, des éclairages publics et le retour d'expérience des communes qui l'ont pratiqué. Les économies générées, les aspects sécurité, l'information des populations et des services de secours, le cas particulier des commerces, ont été évoqués.

QUESTIONS DIVERSES

DIVERS

- Réunion au Sicoval de l'association ARTO qui travaille pour le festival de rue de Ramonville le 8 juillet 2015. Jean-Pierre RIOCROS y assistera.
- Nettoyage de la commune : projet à mettre au point.

L'ordre du jour étant épuisé, monsieur le Maire, lève la séance à 23h30.

La prochaine réunion du conseil municipal se déroulera **le 25 août 2015** à 20h30.

BONNES VACANCES !!!!!

CM 2015-07-20/01: Révision simplifiée n°2 du PLU d'AUREVILLE

Délibération motivée justifiant l'ouverture à l'urbanisation de la zone agricole de Sabatery pour de l'habitat

CM 2015-07-21/02 : Participation exceptionnelle à la fête locale du mois de juin 2015.

CM 2015-07-22/03 : Augmentation du prix du repas du SIVURS

1. <i>BACCHIN Patrice</i>	
2. <i>BUFF Florence</i>	
3. <i>CAMUS Gabriel</i>	
4. <i>CASSAN Christine</i>	
5. <i>ESPIC Xavier</i>	
6. <i>GILLES André</i>	
7. <i>LANDREA Benoît</i>	
8. <i>MANENT Corinne</i>	Absente
9. <i>MOUMIN Jean-Marc</i>	
10. <i>PAGANI-CABANNE Florence</i>	
11. <i>PIQUET Marcelle</i>	
12. <i>RIOCROS Jean-Pierre</i>	
13. <i>SALEIL Georges</i>	Absent
14. <i>SOLEIL Philippe</i>	Absent
15. <i>TARROUX Francis</i>	